

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Tunisie Profilés Aluminium, SA

Siège social : Rue des usines Z.I Sidi Rezig, 2033, Megrine

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisie Profilés Aluminium (TPR), sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le Mardi 28 Mai 2024 à 15 Heures** à la Maison de l'Entreprise « Institut Arabe des Chefs d'Entreprises » sise à l'Avenue Principale 1053 les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité pour l'exercice clos au 31/12/2023.
2. Lecture des rapports général & spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels de l'exercice clos au 31/12/2023.
3. Approbation des états financiers individuels arrêtés par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2023.
4. Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales.
5. Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés au 31/12/2023.
6. Approbation des états financiers consolidés au 31/12/2023.
7. Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2023.
8. Affectation des résultats de l'exercice 2023.
9. Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration.
10. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit.
11. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
12. Ratification de la nomination d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires.
13. Nomination de deux administrateurs indépendants.
14. Reconduction de l'autorisation du rachat et de la vente des actions propres de la société.
15. Pouvoirs en vue de formalités.

Les documents prescrits par la loi et destinés à la présent Assemblée Générale Ordinaire seront tenus au siège de la société sise à la Rue des Usines Z.i Sidi Rézig Mégrine à la disposition des actionnaires durant le délai légal.

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Tunisie Profilés Aluminium, SA

Siège social : Rue des usines Z.I Sidi Rezig, 2033, Megrine

La société Tunisie Profilés Aluminium publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 28 Mai 2024.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration de la Société, et les rapports des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2023 et après examen des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2023, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2023 tels qu'ils lui ont été présentés par le conseil d'administration.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions et opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2023.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Les actionnaires et administrateurs intéressés n'ont pas participé aux votes respectivement sur chacune de ces conventions.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration au titre de leur gestion de l'exercice 2023.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire adopte la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2023 comme suit :

Affectation du résultat 2023

Bénéfice 2023	29 629 640,339
Montant réinvesti exonéré affecté au compte Réserve à Régime Spécial	-
Résultat disponible	29 629 640,339
Résultat reportés	69 228 751,874
Dont le montant de la prime d'émission devenue disponible affecté en report à nouveau suivant PV AGO du 03/06/2021 (Distribuable en franchise de retenue à la source 360 000 DT)	

Bénéfice distribuable	98 858 392,213
Prélèvement pour Fonds social	600 000,000
Dividende décidé (soit 0,400 DT par action) (*)	20 000 000,000
Report à nouveau <i>(dont 360 000 DT distribuable en franchise de retenue à la source)</i>	78 258 392,213

(*) La date de mise en paiement des dividendes est fixée au 28/06/2024.

En application des dispositions de l'article 19 de la loi de finances 2014 et de l'article 47 de la loi de finances 2018, une retenue à la source de 10% est opérée sur la distribution de dividendes.

Le reliquat du report à nouveau en franchise de la retenue à la source s'élève donc à 360 000,000 DT et sera inscrit au bilan de la société comme étant des fonds propres provenant des exercices antérieurs au 31/12/2013.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de fixer le montant total brut des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration à Quatre-vingt Mille (80.000) Dinars pour l'exercice 2023, et charge pour le conseil de les distribuer entre ses membres.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de fixer la rémunération brute des membres du comité permanent d'audit, au titre de l'exercice 2023, à Trente Mille (30.000) Dinars, et charge pour le conseil de les distribuer entre ses membres.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation décidée par le Conseil d'Administration du 31/07/2023, en qualité de nouvel administrateur, de Monsieur Ferid Ali BEN BRAHIM pour un mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31/12/2025.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la nomination décidée par l'assemblée élective des actionnaires minoritaires du 21/06/2023, de Monsieur Hedi ZERZERI en qualité d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires pour un mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31/12/2025.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de la Décision Générale du Conseil du Marché Financier N°23 du 10/03/2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration, après dépouillement des candidatures reçues, le conseil d'administration réuni le xx Mai 2024, a retenu les candidatures suivantes :

-
-

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la conformité des procédures appliquées par le conseil d'administration et décide de nommer Monsieur et Monsieur en qualité d'administrateurs indépendants pour un mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31/12/2025.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale reconduit pour une durée de trois (3) ans à partir de ce jour l'autorisation de racheter et de revendre les propres actions de la société dans le cadre des dispositions de l'article 19 (nouveau) de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi 99-92 du 17 août 1999 relative à la relance du marché financier, et l'arrêté du Ministre des Finances du 17 novembre 2000, et autorise expressément le Conseil d'Administration d'acheter et de revendre les actions propres de la société, et lui délègue, en conséquence, les pouvoirs nécessaires à l'effet de fixer notamment les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et en général accomplir toutes les formalités et les procédures nécessaires pour la bonne fin et la réussite de cette opération conformément à la réglementation en vigueur.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à